

 TotalEnergies	Réf.	TOTAL MOSELLE – ICPE – 01
	Révision	0
	Destinataire(s)	DIMENC
	Date	12/07/2024
	Rédacteur	Fabien CUQ
Objet	Installation classée pour la protection de l'environnement	
Titre livrable	STATION-SERVICE TOTAL PORT MOSELLE SOUMIS A DECLARATION	

Sommaire

FORMULAIRE DE DECLARATION1

Annexes

Annexe 1 : RIDET

Annexe 2 : Justificatifs des pouvoirs du signataire

Annexe 3 : Plan de localisation

Annexe 4 : Plan orienté – Périmètre des 100 mètres

Annexe 5 : Plan des stockages, des réseaux et des moyens de lutte contre l'incendie

Annexe 6 : Dimensionnement des systèmes de traitement des eaux usées de la station

Annexe 7 : Récépissé de déclaration d'une installation classée n°6034-2-287/DRN/BIC

FORMULAIRE DE DECLARATION

Réf : F_499.01

Direction de l'industrie, des mines et de
l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

FORMULAIRE DE DECLARATION AU TITRE DE LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX ICPE

(Articles 414-1 et suivants du code de l'environnement de la province Sud)
Contre attestation de dépôt

A remplir en majuscules

ATTENTION

Le dossier accompagnant cette demande doit être établi en deux exemplaires papier accompagné
d'une version numérique

Dossier à retourner contre attestation de dépôt ou par lettre recommandée avec accusé de réception,
à l'attention du président de l'assemblée de province.

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger

B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex

dimenc@gouv.nc

Tout dossier incomplet ne sera pas retenu

CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION

Numéro de dossier : _____

Date de réception : ____/____/____

Demande jugée

☐ Complète

☐ Incomplète

Inspecteur : _____

EXPLOITATION CONCERNÉE : _____

LOCALISATION DE L'INSTALLATION

Commune : _____

Zone PUD : _____

N° rue / N° lot et nom lotissement : _____

Références cadastrales : _____

Coordonnées du centre de l'installation (RGNC 91-93, projection Lambert NC) :

X : _____ Y : _____

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1er rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27. 02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

IDENTITE DU DEMANDEUR

Vous êtes un particulier

Civilité : ☐ Madame ☐ Monsieur
Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____
Prénom(s) : _____
Nationalité : _____
Qualité du demandeur : _____

Vous êtes une personne morale

Dénomination commerciale : _____
Raison sociale : _____
Forme juridique : _____
Adresse du siège social : _____

☐ N° Ridet ☐ N° RC ☐ N° RM ☐ N° RA _____

☐ Aucun N° attribué

Représentant légal (signataire du dossier) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Qualité du signataire : _____

Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Nationalité : _____

Responsable du suivi du dossier (*si différent*) : ☐ Madame ☐ Monsieur

Nom de famille : _____ Nom de naissance : _____

Prénom(s) : _____

Adresse postale : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

COORDONNEES DU DEMANDEUR

Adresse de correspondance : _____

Commune : _____

Boîte postale : _____

Code postal et libellé : _____ Pays : _____

Téléphone fixe : _____ Téléphone mobile : _____

Courriel : _____ Fax : _____

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1^{er} rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27. 02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

[illegible]

1^{er} rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. **27.02.30** - Fax **27.23.45**
dimenc@gouv.nc

PIECES CONSTITUTIVES DU DOSSIER (deux exemplaires papier et un exemplaire numérique)
les cartes et plans en version numérique sont exploitables par le système d'information géographique provincial (système RGNC 91-93 projection Lambert NC)

Colonne
Réservée à
l'administration

- ☐ Formulaire dûment complété, daté et signé
- ☐ Justificatif de moins de six (6) mois d'inscription au registre du commerce ou de l'agriculture, ou au répertoire des métiers ou identification des entreprises et établissements de Nouvelle-Calédonie (RIDET) ou extrait K-bis
- ☐ Justificatif des pouvoirs du signataire représentant la personne morale
- ☐ Plan orienté à l'échelle appropriée sur lequel sont indiqués l'emplacement de l'installation projetée, et dans un rayon de 100 mètres, l'occupation du sol, les activités et la vocation des bâtiments, les établissements recevant du public, les voies de communication, les hydrants (PI ou BI), les plans d'eau et les cours d'eau
- ☐ Plan de situation orienté et légendé, à l'échelle appropriée avec indication des zones de stockage, des moyens de lutte contre l'incendie de l'établissement, de l'assainissement lié à l'établissement (tracés des réseaux et ouvrages de traitement des effluents, avec mention du type de traitement et du dimensionnement)

REMARQUES IMPORTANTES

Si le président de l'assemblée de province estime que l'installation projetée n'est pas comprise dans la nomenclature des installations classées ou relève du régime de l'autorisation ou de l'autorisation simplifiée, il en avise l'intéressé. S'il estime que la déclaration est, en la forme, irrégulière ou incomplète, le président de l'assemblée de province invite le déclarant à régulariser ou à compléter sa déclaration dans un délai qu'il fixe. A défaut de régularisation dans ce délai, qui peut être éventuellement prolongé, il n'est pas donné suite à la déclaration.

FINALISATION DE LA DEMANDE

Fait à : _____, le ____ / ____ / _____

Signature du déclarant :

*Toute déclaration fausse ou mensongère est passible des peines prévues par l'article 441-7 du code pénal
(un an d'emprisonnement et 1 789 900 F CFP d'amende)*

Direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie (DIMENC)

1^{er} rue Unger
B.P. M2 – 98849 Nouméa Cedex
Tél. 27.02.30 - Fax 27.23.45
dimenc@gouv.nc

Annexe 1 : RIDET

SITUATION AU REPERTOIRE RIDET

A la date du mardi 9 juillet 2024

CAP MOSELLE
56 rue Georges Lèques
Tina
98800 Nouméa

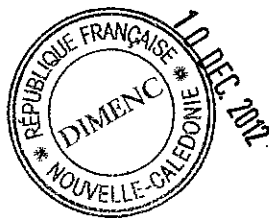
Situation de l'entreprise	Inscrite, immatriculée au Ridet depuis le 03/09/2012
Numéro RID	1 134 816
Désignation	CAP MOSELLE
Sigle, Nom commercial	
Forme juridique	Société à responsabilité limitée (SARL)
Situation de l'établissement	Immatriculé le 03/09/2012, déclaré actif au 01/10/2012
Numéro RIDET	1 134 816.001
Enseigne	
Adresse	6 rue de la Frégate le Nivôse Quartier Latin Nouméa
Activité principale exercée (APE)	Exploitation de fonds de commerce de station-service
Code APE	47.30Z <i>Commerce de détail de carburants en magasin spécialisé</i>
Activités secondaires éventuelles	•Alimentation générale •Laverie •Location de matériels industriels ou de loisirs, distribution, représentation

IMPORTANT

Le numéro Ridet doit obligatoirement figurer sur toute correspondance de l'entreprise.
En cas de modification (adresse, activité, statut, raison sociale ...) ou désaccord avec l'un des renseignements portés sur cet avis, contactez le centre de formalités des entreprises dont vous dépendez (CCI, CMA ou Chambre d'agriculture).

Aucune valeur juridique n'est attachée à l'avis de situation. À l'exception des informations relatives à l'identification de l'entreprise, les renseignements figurant dans ce document, en particulier le code d'Activité Principale Exercée (APE), n'ont de valeur que pour les applications statistiques. Ce code APE est attribué par l'Isee, selon la Nomenclature des Activités Françaises applicable en Nouvelle-Calédonie.

Annexe 2 : Justificatifs des pouvoirs du signataire



SARL CAP MOSELLE
56 rue Georges LEQUES
Tina sur Mer
98 800 NOUMEA

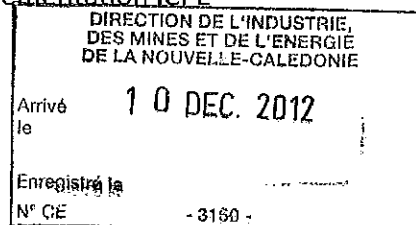
Nouméa, le 03/12/12

à Monsieur le Président de la Province SUD
BP 412 – NOUMEA

Objet : Porté à connaissance

- Changement de gérance de la station TOTAL Port Moselle
- Mise à jour des quantités GPL déclarées relative à la réglementation ICPE

PJ : Extrait RCS



Monsieur le Président,

Par la présente, conformément à l'article 37 de la délibération modifiée de la Province Sud n°14 du 21 Juin 1985, je vous fais part de la nouvelle prise en location gérance par ma personne de la station TOTAL Port Moselle, 6 rue de la Frégate NIVOISE - Baie de Moselle - 98 800 NOUMEA au 01 Octobre 2012.

Par ailleurs, concernant la rubrique 1412 de la réglementation ICPE, je souhaite par la présente vous informer de la mise à jour des quantités de GPL déclarées, à savoir 850 kg.

Enfin, vous trouverez ci-joint une copie de l'extrait de RCS de la société réactualisée.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées,

Le Gérant
Mr Jérôme BONNACE

CAP MOSELLE SARL
56, rue Georges Lèques
Tél : 28 97 47 - 76 82 80
Ridet : 1 134 816.001

Extrait Kbis

IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Extrait du 11 Septembre 2012

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : CAP MOSELLE
Numéro d'identification : R.C.S. NOUMEA 2012 B 1 134 816 (2012 B 625)
Date d'immatriculation : 11 Septembre 2012

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société à responsabilité limitée
Capital : 500 000.00 XPF (fixe)
Adresse du siège : 56, rue Georges LEQUES, Tina sur Mer - 98800 NOUMEA
Objet social :
- L'exploitation de tous fonds de commerce de station-service, la vente de carburants, lubrifiants et produits pétroliers destinés à tous véhicules à moteur ainsi que la vente de tous accessoires nécessaires à l'entretien et la maintenance de ces véhicules (produits d'entretien, pièces mécaniques et accessoires...) et tous produits figurant dans la gamme TOTAL (gamme entretien automobile, insecticides...)
- L'exploitation de tous fonds de commerce d'alimentation générale, pâtisserie, bazar et débit de boissons de cinquième classe.
- L'exploitation de tous fonds de commerce de laverie.
- L'exploitation de tous fonds de commerce de location de matériels industriels ou de loisirs, avec ou sans chauffeur.
- La distribution, la représentation, la négociation, la vente, l'animation, l'apport d'affaires dans les domaines industriels et commerciaux.
- Et plus généralement toutes opérations, de quelque nature que ce soit, juridiques, économiques, financières, immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la société, son extension ou son développement.
Durée de la société : 99 ans du 11 Septembre 2012 au 10 Septembre 2111
Date de clôture de l'exercice : 30 Juin
Journal d'annonces légales : LES NOUVELLES CALEDONIENNES, le 14 Août 2012

ADMINISTRATION

Gérant associé : Monsieur BONNACE Jérôme, Roger, Alphonse
né(e) le 28 Mars 1975 à NOUMEA - Pays : NOUVELLE-CALEDONIE, de nationalité FRANCAISE
demeurant 56, rue Georges LEQUES, Tina sur Mer - 98800 NOUMEA

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Origine de l'activité ou de l'établissement : Création
Activité : station-service avec alimentation générale, laverie, location de matériels industriels ou de loisirs, distribution, représentation, négociation dans les domaines industriels et commerciaux.
Adresse : 06, rue de la Frégate NIVOSE, baie de la Moselle - 98800 NOUMEA
Date de début d'exploitation : 01 Octobre 2012
Mode d'exploitation : Exploitation directe

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT

1

PAGE(S)

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME ET DELIVRE LE

11/09/2012

LE GREFFIER



Annexe 3 : Plan de localisation



Future station service

NIC: 647535-6316
Lot n°6, Section Artillerie
Commune de Nouméa
RGNC Lambert NC - X: 444 960, Y: 213 980

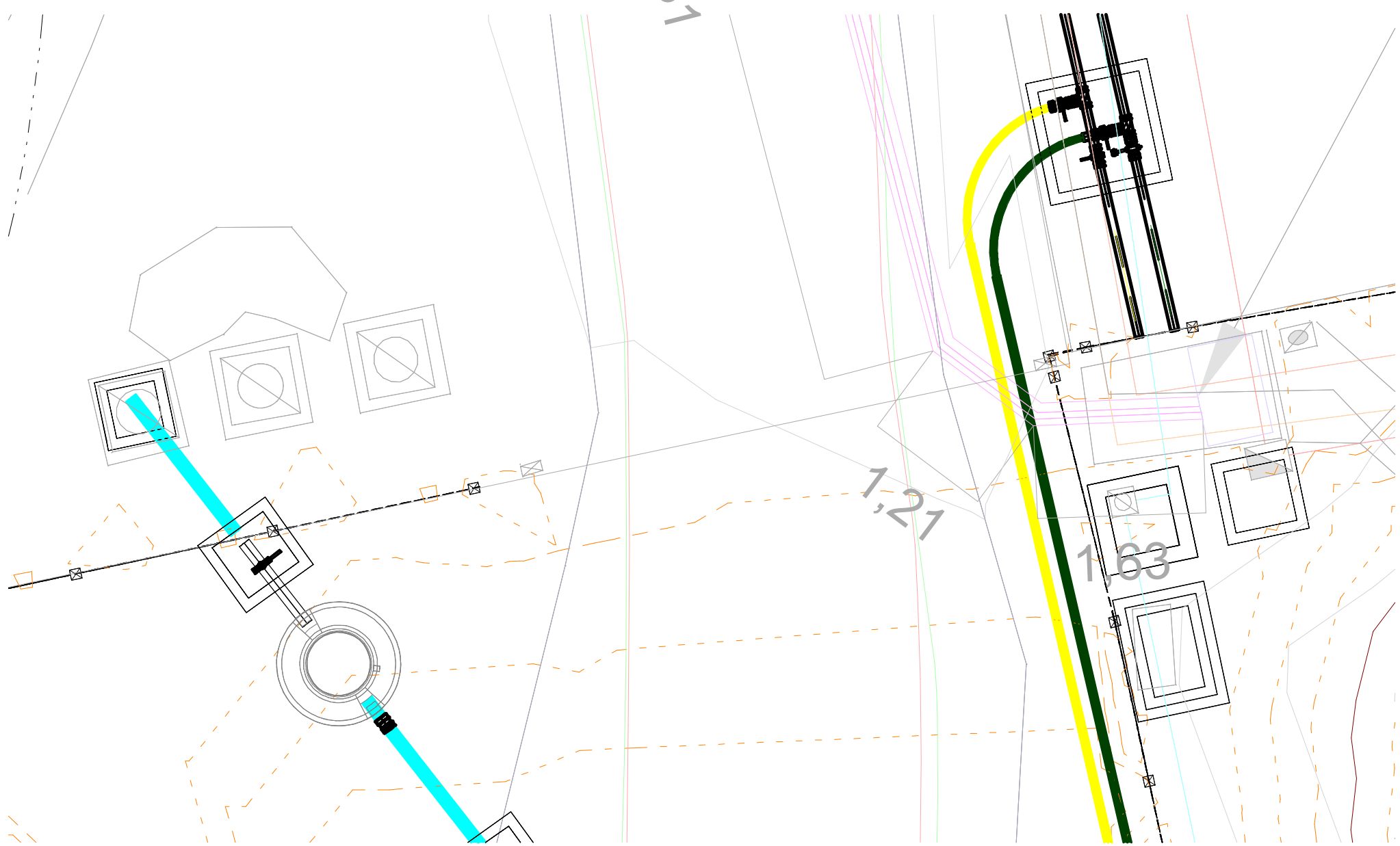
Future stockage

NIC: 647535-8257
Lot n°10, Section Artillerie
Commune de Nouméa
RGNC Lambert NC - X: 445 040, Y: 213 620

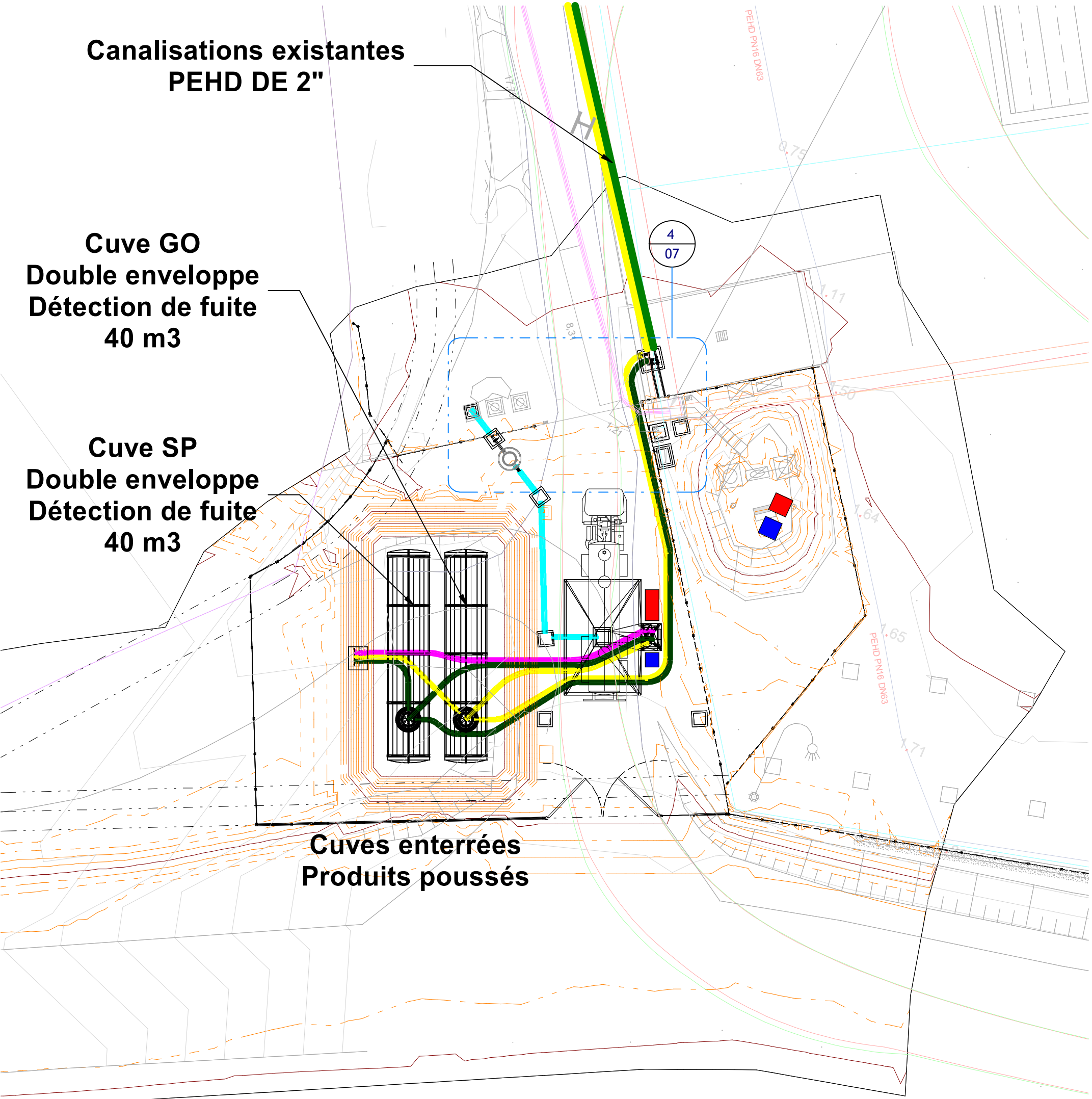
ind	date	dessiné par	vérifié par	approuvé par	Modifications	STATION SERVICE PORT MOSELLE		Echelle	PLAN N°:	
00	10.07.24	FCq	EDd	TMo	Création					
01						PLAN DE LOCALISATION		1/10000	DW-TOTPM-ICPE-01	
						COMMUNE DE NOUMEA				

Annexe 4 : Plans orientés – Périmètre des 100 mètres

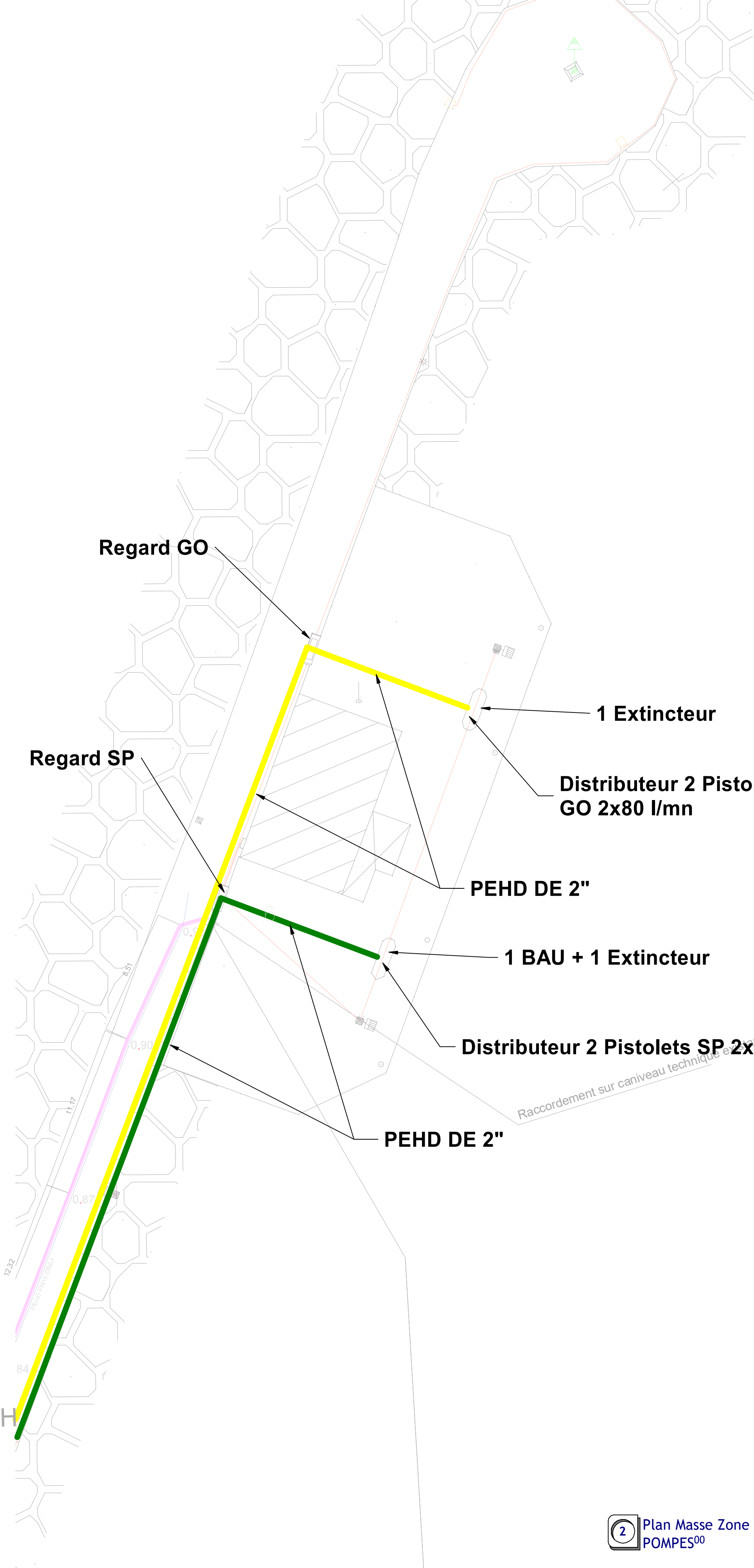
Annexe 5 : Plan des stockages, des réseaux et des moyens de lutte contre l'incendie



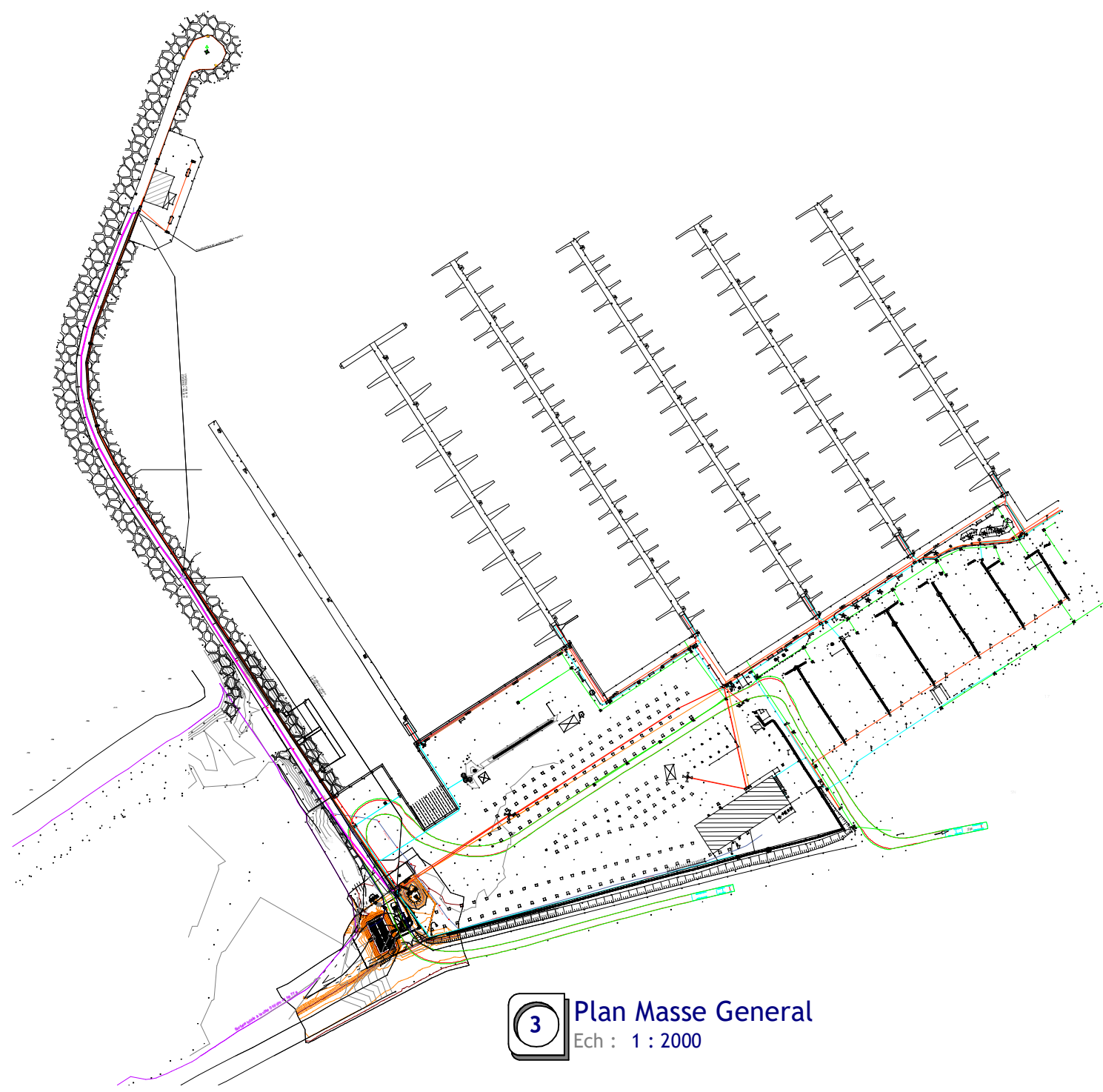
4 Plan Masse Zone Portuaire - ENTREE - Repère 1



1 Plan Masse Zone Portuaire - ENTREE⁰⁰



2 Plan Masse Zone Portuaire - POMPES⁰⁰



3 Plan Masse General Ech : 1 : 2000

NOTA

01 - PROPRIETE GRAPHIQUE ET INTELLECTUELLE
LES DOCUMENTS GRAPHIQUES CONSTITUANT L'ENSEMBLE DU DOSSIER ARCHITECTURAL SONT LA PROPRIETE ARTISTIQUE ET INTELLECTUELLE DE L'AUTEUR.
AUCUNE MODIFICATION NE POURRA ETRE ENVISAGEE SANS AUTORISATION ECRITE DE CELUI-CI.

02 - STRUCTURES PORTEUSES
LES OUVRAGES PORTEURS NE SONT MENTIONNES QU'A TITRE INDICATIF. ILS DEVRONT ETRE DETERMINES PAR LE CALCUL.
TOUTEFOIS EN CAS DE MODIFICATION D'ASPECT, DE DIMENSIONS, DE PROPORTION NECESSAIRE SUR LE PLAN TECHNIQUE, L'AVIS DU CONCEPTEUR SERA REQUIS.

03 - STRUCTURES METALLIQUES
LES ELEMENTS METALLIQUES NE SONT MENTIONNES QU'A TITRE INDICATIF. ILS DEVRONT ETRE DETERMINES PAR LE CALCUL.
TOUTEFOIS EN CAS DE MODIFICATION D'ASPECT, DE DIMENSIONS, DE PROPORTION NECESSAIRE SUR LE PLAN TECHNIQUE, L'AVIS DU CONCEPTEUR SERA REQUIS.

04 - TRAITEMENT ANTI-TERMITE
SONT CONCERNES L'ENTREPRISE DE GROS-ŒUVRE - LE CHARPENTIER - LE MENUISIER BOIS - L'EBENISTE & D'UNE FACON GENERALE TOUTE ENTREPRISE OU SOCIETE UTILISANT DES COMPOSANTS A BASE DE BOIS.
CES ENTREPRISES OU SOCIETES SONT TENUES DE FOURNIR LES CERTIFICATS DE TRAITEMENTS ANTI-TERMITES.

PROVINCE SUD
COMMUNE DE NOUMEA
PORT MOSELLE

PORT MOSELLE

ICPE



Maître d'Ouvrage : TOTAL ENERGIES PACIFIQUE

Dessin de : Auteur

Fichier :

Projet n° :

0001



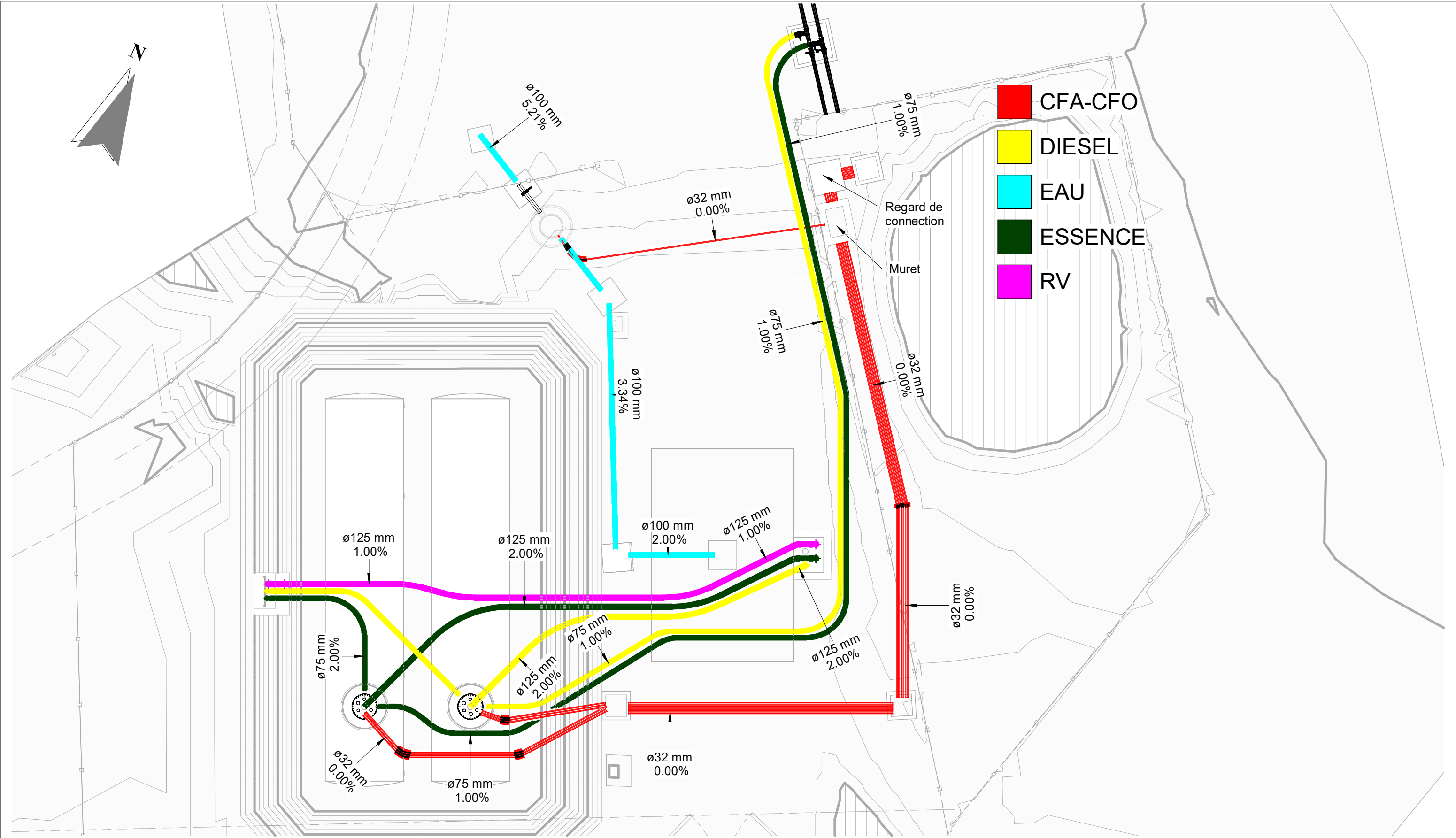
1 rue Dange - TRIANON
BP 1484 - 98845 Noumea Cedex
E-mail : ed@gtindustries.nc

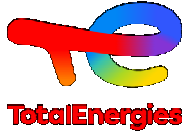
7/15/2024 2:34:48 PM

07

Date : Date de fin

Echelle : Comme indiqué



 Maître d'Ouvrage : TOTAL ENERGIES PACIFIQUE		NOUVELLE CALEDONIE PROVINCE SUD PORT MOSELLE		DCE		07		Indice	Date	Modification	Date : Date de fin
											Echelle : 1 : 100
TOTAL MOSELLE		PRINCIPE HYDROCARBURE									Projet n° : 0001
											1 rue Dange - TRIANON BP 1484 98845 Nouméa Cedex E-mail : ed@gtindustries.nc
				Dessin de : Auteur							

Annexe 6 : Dimensionnement des systèmes de traitement des eaux usées de la station

Note de dimensionnement du déboureur-séparateur d'hydrocarbures



Descriptif réglementaire - Prescriptions concernant les séparateurs hydrocarbures

1/ En ce qui concerne la réglementation sur les séparateurs hydrocarbures en France Métropolitaine :

Pour ce qui est des rejets, l'article 32 de l'arrêté du 02 février 1998 fixe les valeurs suivantes

pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement :

* MEST 100 mg/l si le flux journalier autorisé par l'arrêté d'autorisation n'exède pas 15 kg par j; 35 mg/l au delà,

* HC 10 mg/l si le rejet dépasse 100 g/j

Pour ce qui est de la conception, c'est l'instruction technique IT 77-284 qui fixe les valeurs de dimensionnement selon les hauteurs de précipitations métropolitaines.

2/ En ce qui concerne les Normes Européennes sur les séparateurs hydrocarbures :

La norme DIN 1999 fixe des prescriptions et des conditions d'essais à respecter. Dans cette norme on distingue deux classes de séparateur HC, qui sont :

* la classe 1 qui fixe un seuil de rejet de 5 mg/l

* la classe 2 qui fixe un seuil de rejet de 100 mg/l

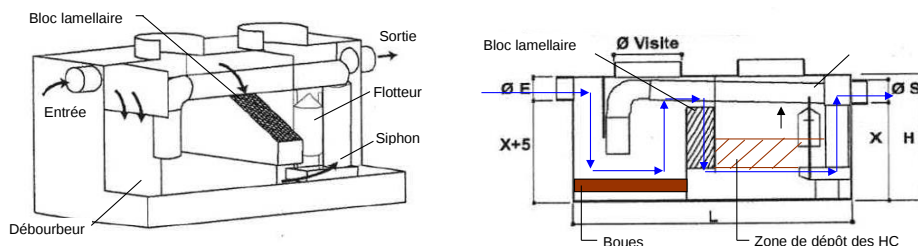
Le séparateur hydrocarbures qui sera mis en place sera de classe 1 c'est à dire avec un seuil de rejet

de 5 mg/l comparés aux séparateurs de classe 2 (seuil de rejet de 100 mg/l), ceci afin de préserver au mieux l'environnement.

Principe de fonctionnement

Tous les équipements seront en acier inoxydable traités anti-corrosion ou en PEHD et utiliseront la technologie suivante :
séparation par bloc lamellaire, déversoir d'orage, sans obturateur automatique (Cf. ci-dessous)

Le fonctionnement des appareils est basé sur la séparation gravitaire des matières non solubles dans l'eau. Les eaux chargées de boues et d'hydrocarbures pénètrent dans le compartiment déboureur de l'appareil où les boues se déposent. Les eaux décantées traversent ensuite un bloc lamellaire d'une surface spécifique très importante permettant d'obtenir une longue durée de rétention et un rendement élevé du traitement. Les hydrocarbures se trouvent ensuite piégés par un siphon.



Méthode de détermination de la taille nominale d'un déboureur-séparateur pour une aire de collecte découverte (exposée à la pluie)

Hypothèse : le débit eaux pluviales qui sert au dimensionnement des séparateurs-déboueurs en l/s correspond à :

la hauteur de précipitation sur une durée donnée, multipliée par la surface de la zone drainée, multipliée par le coefficient de ruissellement.

$$\text{Taille nominale (l/s)} = Q_p \times F_d = [\text{Surface (m}^2\text{)} \times \text{Pluviométrie} \times \text{Coef. Ruissellement}] \times F_d$$

Méthode de détermination de la taille nominale d'un séparateur-déboureur pour les aires de lavage, de process industriel et de dépotage

$$\text{Séparateur : Taille nominale} = (Q_p + F_x \cdot Q_u) F_d$$

Avec Q_p = débit eaux pluviales (surface) l/s, ce débit est calculé comme indiqué dans l'hypothèse

F_x = Facteur de correction

Q_u = Débit d'eau usées l/s

F_d = Facteur densité $0.82 < d \text{ gazoil} < 0.845$

F_x : la norme européenne prévoit d'affecter le débit par le facteur de correction (F_x) qui est fonction de la nature des eaux à traiter.

$F_x = 1$ pour les eaux de ruissellement; $F_x = 2$ pour tout autre effluent que les eaux de ruissellement (Ex eaux de lavage...)

Q_u : le débit d'eau usées est le facteur prenant en compte tout apport d'eau supplémentaire aux eaux de ruissellement; il est déterminé comme suit :

Diamètre nominal en mm	Débit des robinets de puisage Q_{50} (a) en litres par seconde				
	1 ^{er} robinet	2 ^{ème} robinet	3 ^{ème} robinet	4 ^{ème} robinet	5 ^{ème} robinet
DN 15	0,5	0,5	0,35	0,25	0,1
DN 20	1,0	1,0	0,70	0,50	0,2
DN 25	1,7	1,7	1,20	0,85	0,3

(a) Valeurs données pour une pression d'alimentation en eau de l'ordre de 4 bars; des pressions différentes peuvent engendrer des valeurs de Q_{50} différentes.

Portique de lavage : $Q_u = 2$ l/s

Unité Haute pression : $Q_u = 2$ l/s + 1 l/s par unité suivante

F_d : Conformément à la future norme européenne, les séparateurs seront étudiés pour traiter les hydrocarbures de densité 0.85 ($F_d = 1$).

Pour tous les autres F_d est calculé comme suit:

Si $0,85 < d \text{ HC} < 0,90$, $F_d = 2$

Si $0,90 < d \text{ HC} < 0,95$, $F_d = 3$

Pour une aire de lavage: $F_d = 2$

Déboureur : le volume du déboureur est :

100 TN pour les parkings (avec TN = taille nominale du séparateur)

200 TN pour les stations service, garages et usines (avec TN = taille nominale du séparateur)

300 TN pour les stations de lavage avec un minimum de 5000 L pour les lavages auto

1000 TN pour les stations de lavage sur Mine

Facteur de correction F_x

Le facteur recommandé est de :

→ 2 pour un type de déversement d'effluents de **catégorie a**;

→ 0 pour un type de déversement d'effluents de **catégorie b** (eaux de pluie seulement).

Tableau 1 - Types de déversement d'effluents

Catégorie	Type de déversement d'effluents
a	Traitement des eaux usées issues de la production et contaminées par des hydrocarbures : → lavage de véhicules ; → distribution couverte de carburants ; → atelier de mécanique - carrosserie automobile et motocycle.
b	Traitement des eaux de pluie contaminées par des hydrocarbures provenant de zones imperméables : → parking découvert ; → distribution découverte de carburants.

Facteur de densité

Tableau 5 - Facteur f_d en fonction de l'installation pour chaque famille d'hydrocarbures

Famille d'hydrocarbures	f_d		
	S - I - P (a)	S - II - P	S - I - II - P (b)
Essence et gazole	1	1	1
Huile lubrifiante (moteur)	1,5	2	1
Essence de térébenthine	1,5	2	1
Huile de paraffine	2	3	1

(a) : séparateur de classe I fonctionnant par gravité = f_d de la classe II.

(b) : pour les séparateurs de classe I et II.

Déboureur

Tableau 7 - Volume des déboueurs S

Quantité de boues	Applications	Volume minimal du déboureur en litres
Aucune	→ Condensats.	Pas de déboureur
Faible	→ Traitement des eaux usées contenant un faible volume de boues défini ; → Parkings.	100 TN f_d (a)
Moyenne	→ Stations services, de lavage manuel de véhicules et de lavage de pièces ; → Eaux usées de garages.	200 TN f_d (b)
Élevée	→ Sites de lavage pour véhicules de chantier, machines de chantier et machines agricoles ; → Sites de lavage de camions.	300 TN f_d (b)
	→ Sites de lavage automatiques de véhicules (à roulettes, à coudoir).	300 TN f_d (c)

(a) Ne pas utiliser pour les séparateurs inférieurs ou égaux à TN 10, sauf pour les parkings couverts.

(b) Volume minimal des déboueurs = 600 litres.

(c) Volume minimal des déboueurs = 5 000 litres (2 000 litres = niveau déboureur recommandé par les professionnels)

NOTE DE CALCUL - SEPARATEUR HYDROCARBURES

Identification des sources d'eaux polluées traitées par le débourbeur-séparateur

Les séparateurs-débourbeurs sont installés sur toutes les zones pouvant présenter un risque de relargage d'hydrocarbures c'est à dire s'il y a un risque que des hydrocarbures soient emportés par les eaux de lavages ou soient lessivés par des eaux de ruissellement

Un débourbeur-séparateur d'hydrocarbures sera implanté pour le traitement des eaux susceptibles d'être chargées en hydrocarbures à savoir:

Total zone couverte :	0 m ²
	0 m ²
	0 m ²
Total zone découverte	24 m ²
Dalle de dépotage	24 m ²
	m ²

Dimensionnement du débourbeur-séparateur

Critères de dimensionnement d'un débourbeur-séparateur

Pour les aires de remplissage et/ou de distribution de carburant, le dimensionnement des débourbeurs séparateurs d'hydrocarbures est défini par l'arrêté du 15 avril 2010.

La taille nominale de l'appareil est définie en prenant comme unité de débit 45 l/h/m² pour les surfaces découvertes. Un coefficient de 0,5 est appliqué pour les surfaces équipées d'un auvent.

De manière majorante, cette note de calcul utilise le débit d'eau record pouvant entrant dans le séparateur. Ce débit correspond soit au débit total d'eau de lavage, soit à un épisode pluvieux record déterminé pour le site. L'intensité pluviométrique de ce dernier est tirée de la carte 8 du rapport DAVAR 2011 (*Synthèse et régionalisation des données pluviométriques de la Nouvelle Calédonie*). Ce mode de calcul apparaît donc mieux adapté au contexte de la Nouvelle-Calédonie.

Calcul en cas de pluies des sources d'eau en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Surface des zones découvertes, collecte des eaux de pluie :	24 m ²
Surface des zones couvertes (affectées d'un coefficient 0,5), collecte des eaux de pluie :	0 m ²
Record de précipitation retenu: IdF (60min, 10ans) - Source DAVAR	60 mm
Coefficient de ruissellement	1
Débit maximum des eaux de pluie à traiter	Qp = 0,4 l/s

Calcul par temps sec des sources majorantes en terme de débit d'entrée à traiter dans le débourbeur-séparateur

Robinet de puisage	
1 x Robinet DN15	0,5 l/s
0 x Robinet DN20	0 l/s
0 x Robinet DN25	0 l/s
Equipements de lavage	
0 x Portique de Lavage	0 l/s
0 x Haute pression	0 l/s
Débit maximum des eaux de lavage à traiter	Qu = 0,5 l/s

Détermination de la Taille Nominale (TN) du séparateur

Cas n°1 : Traitement des eaux usées en période de pluie	0,4 l/s
TN = Qp x Fd	
Fd = 1 (Hydrocarbures = 1 et si atelier, garage ou aire de lavage = 2)	
Cas n°2 : Traitement des eaux usées en période de lavage (hors pluie)	1,00 l/s
TN = [Qp=0 + Fx.Qu] x Fd	
Fx = 2 (Rinçage dalle et Distribution couverte)	
En retenant le cas majorant,	TN = 1,0 l/s
⇒ Selon le catalogue des produits disponibles, le débit du séparateur sera de	1,5 l/s

Détermination de la taille du débourbeur

Le volume du débourbeur est de	200 x TN =	300 L
Station-service 200xTN et aire de lavage 300xTN	Un séparateur Technau YH0503E sera installé (3l/s - classe 1 - volume débourbeur 300 L)	



Séparateur d'hydrocarbures avec débourbeur & filtre coalesceur



Classe I
Rejet < 5 mg/l
Taille 1,5 à 20 l/s

Cuve en polyéthylène recyclable réalisée par rotomoulage et équipée d'amorce(s) de regard(s). Obturateur automatique vertical en polyéthylène taré à 0,85.

• **Gamme Sphère :**

Entrée et sortie en PVC.

Couvercle en composite armé.
Cloison conique - filtre coalesceur entièrement extractible.

• **Gamme Ellipse :**

Entrée et sortie avec joints nitriles.
Cloison en polyéthylène avec porte filtre et filtre coalesceur amovible.

• **Gamme Aronde :**

- Entrée et sortie en PVC.
- Cloison en polyéthylène avec porte filtre et filtre coalesceur amovible.

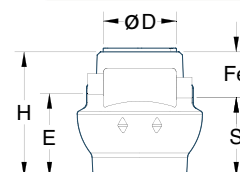
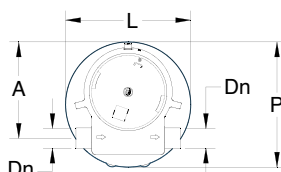
OPTIONS

- Alarme optique et acoustique voir p. 86,87
- Réhausse polyéthylène cylindrique voir p. 86,87

Sphère



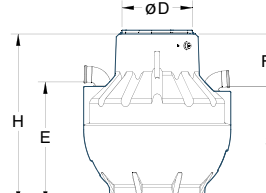
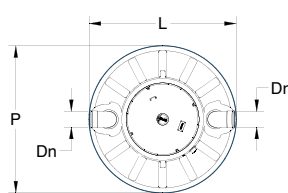
Suivant les
contraintes de
pose, existe aussi
en modèle renforcé



Réf. gamme YH05	Taille l/s	P	L	H	E	S	Fe	Dn	A	Poids	Volume utile		ø D
											Débourbeur	Séparateur	
YH0501E	1,5	1000	1000	1000	669	639	361	110	770	37	150	190	585



Suivant les
contraintes de
pose, existe aussi
en modèle renforcé

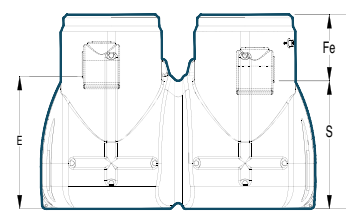
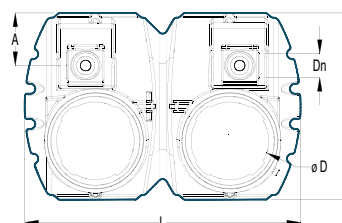


Réf. gamme YH05	Taille l/s	P	L	H	E	S	Fe	Dn	Poids	Volume utile		ø D
										Débourbeur	Séparateur	
YH0503E	3	1200	1200	1230	840	800	430	110	40	300	359	585
YH0506E	6	1500	1500	1700	1200	1150	550	160	88	600	900	745
YH0508E	8	1550	1550	1700	1200	1150	550	160	88	800	720	745
YH0510E	10	1500	1500	1965	1450	1400	565	160	114	1000	940	745

OPTION

Alarme optique et acoustique voir p. 86,87

Ellipse

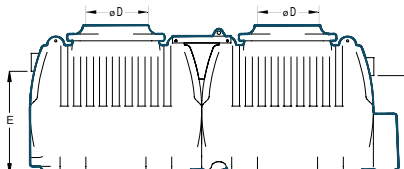
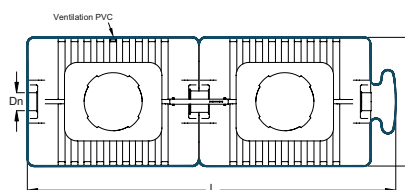


Réf. gamme EH05	Taille l/s	L	P	H	E	S	Fe	Dn	A	Volume utile		Poids	ø D
										Débourbeur	Séparateur		
EH0515D	15	2400	1624	1700	1160	1120	580	200	457	1500	1730	229	745
EH0520D	20	2400	1624	2072	1532	1492	580	200	457	2000	2060	257	745

OPTIONS

- Alarme optique et acoustique voir p. 86,87
- Réhausse polyéthylène cylindrique voir p. 86,87

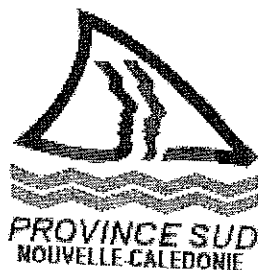
Aronde



Réf. gamme ADHFE	Taille l/s	L	P	H	E	S	Fe	Dn	ø D	Volume		Poids
										Débourbeur	Séparateur	
ADHF125E	25	4292	1500	1730	1200	1150	580	200	745	2500	3700	312
ADHF130E	30	4300	1555	1730	1200	1150	580	200	745	3000	3200	317

Les dimensions sont en millimètres, les poids en kilogrammes, les volumes en litres.

Annexe 7 : Récépissé de déclaration d'une installation classée n°6034-2- 287/DRN/BIC



SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES
RESSOURCES NATURELLES

BUREAU DES INSTALLATIONS CLASSEES

N° 6034-2- 257 /DRN/BIC

Nouméa, le 24 AVR. 2002

RECEPISSE

de déclaration d'une installation classée

Le Président de la province Sud,

soussigné, **CERTIFIE** avoir reçu à la date du 10 janvier 2002, la déclaration de la société SODEMO concernant un dépôt et une distribution de carburant, sis marina de Port Moselle – commune de Nouméa.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

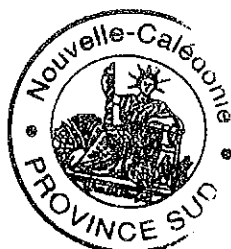
Rub.	Désignation	Capacités	Seuils	Régime	Soumis à :
142	Dépôt de liquides inflammables – 1 ^{ère} catégorie	Q = 40 m ³ (1)	$5 < Q \text{ (m}^3\text{)} \leq 50$	Déclaration	l'arrêté n° 86-138/CE du 25 juin 1986
144	Distribution de liquides inflammables – 1 ^{ère} catégorie	Q = 19 m ³ /h	$1 < Q \text{ (m}^3\text{/h)} \leq 20$	Déclaration	l'arrêté n° 86-140/CE du 25 juin 1986

(1) : cuves enterrées, double enveloppe.

Le directeur de la société SODEMO, gérant de cette installation, est tenu de se conformer aux dispositions des arrêtés sus mentionnés fixant les prescriptions générales applicables à son exploitation.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article n° 29 de la délibération n° 14 du 21 juin 1985 modifiée par la délibération n° 38-89/APS du 14 novembre 1989 relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Copie : - Mairie de Nouméa
- DRN / BIC
- IIC / SME
- TOTAL Pacifique



Pour le Président
et par délégation
le Secrétaire Général

Jean-Louis DUTEÏS